

APPEL A CANDIDATURES INTERNE/EXTERNE

La Chambre d'agriculture et de la pêche est susceptible de recruter **en CDI** et dans les plus brefs délais :

UN TECHNICIEN CONSEIL (H/F)

pour le Groupement de Défense Sanitaire (GDS-A) ROME : A 1301

Sous l'autorité du Chargé de missions filières animales en charge de l'équipe opérationnelle pour le GDS-A, il/elle aura pour missions majeures de :

- de participer à l'amélioration de la productivité des élevages et au bon suivi sanitaire dans les filières bovines, ovine/caprines, cervidés, porcine, avicole et équine ;
- de conseiller et d'accompagner les éleveurs dans le suivi de leur exploitation et de leur production ;
- de contribuer spécifiquement au suivi des troupeaux pour les trois thèmes prioritaires : identification généralisée, gestion de la tique du bétail, suivi des maladies bovines réputées non contagieuses, gestion des parasites digestifs ;
- de faciliter le transfert d'informations entre les éleveurs et les partenaires des filières dans les domaines suivants :
 - Valorisation des données d'identification (IPG)
 - Amélioration de la productivité numérique
 - Conduite alimentaire
 - Classification des abattages
 - Mission et travaux en relation avec les organisations professionnelles, notamment, les syndicats professionnels, les UPRA

Localisation :

- Province Sud, bureau basé à Bourail – antenne de Nessadiou
- Déplacements possibles sur le Territoire

Profil souhaité :

- BAC+3 type licence professionnelle, option production animale fortement appréciée ;
- Expérience réussie de 3 ans minimum fortement souhaitée dans le domaine ;
- Sens du service du public, bonne capacité relationnelle ;
- Capacité d'adaptabilité et de travail en équipe, rigueur ;
- Permis B obligatoire

Les candidats(es) intéressés(es) doivent adresser au plus tard **le vendredi 8 décembre 2023**, par courrier au siège de la Chambre d'agriculture et de la pêche – BP 111 – 98845 Nouméa cedex – ou par mail rh@cap-nc.nc leur dossier complet comprenant :

- Une lettre de motivation au Président de la Chambre d'agriculture et de la pêche ;
- Un CV actualisé indiquant la date d'arrivée sur le territoire si non citoyen(ne) calédonien(ne) ;
- Les prétentions salariales.

Les copies des diplômes et les justificatifs d'emploi pourront être demandés ultérieurement.

Les personnes retenues sur dossier seront convoquées pour un entretien devant le comité de recrutement.

Le Président,

Jean-Christophe NIAUTOU

